

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 septembre 2025

**Rapporteur :
Monsieur Didier LEROY**

N° 26

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/10/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2025 (accusé de réception du 06/10/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions petite enfance 2025

Subventions de fonctionnement aux associations « SOS Urgence Garde d'enfants » et « Prémas Breizh » pour un montant total de 1 500 €.

I. Subvention à l'association « SOS Urgence Garde d'Enfants »

L'antenne quimpéroise de l'association « SOS Urgence garde d'enfants » a pour but d'assurer un dépannage immédiat et temporaire à des parents confrontés à un problème inattendu de garde de leurs enfants : défaillance de la garde habituelle, maladie de l'enfant, rendez-vous imprévus, etc. La participation financière est à l'appréciation de la famille. Ce service fonctionne de 7h30 à 19h du lundi au vendredi pendant la période scolaire.

Concernant son activité, l'association a aidé 81 familles et assuré 1 171 heures de garde d'enfants en 2024. L'association précise venir en aide à davantage de familles en situation de précarité qui ne peuvent participer aux frais de garde. L'association sollicite une subvention de 500 € de la communauté d'agglomération au titre de l'année 2025. Une subvention de 500 € a été versée les années passées, il est proposé de maintenir ce soutien en 2025.

II. Subvention à l'association « Prémas Breizh »

L'association « Prémas Breizh », basée à Quimper, assure des actions en faveur des nourrissons prématurés et des nourrissons hospitalisés sur le territoire du Finistère. L'association mobilise un groupe de bénévoles actifs qui confectionne layettes, couvertures, bavoirs, turbulettes et autres langes répondant à des critères stricts établis pour assurer le bien-être de ces nouveau-nés aux besoins spécifiques.

En 2024, l'association a fait don de 121 confections pour le service de la maternité de Quimper. De plus elle a fourni 375 kits d'accueil (gigoteuses et vêtements adaptés) aux familles des nouveaux nés du bassin quimpérois. Le soutien réalisé en direction de familles fragilisées est réel et permet à ces familles d'accueillir leur enfant dans les meilleures conditions possibles, en se sentant accompagnées. L'association développe son périmètre d'action et livre désormais les maternités de Brest, Lorient et Morlaix.

Afin d'acquérir la matière première permettant la confection de ses réalisations, l'association sollicite une subvention de 1 000 € auprès de la communauté d'agglomération. Une subvention de 1 000 € a été versée les années passées, il est proposé de maintenir ce soutien en 2025.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'accorder :

- 1- une subvention de 500 € à l'association « SOS Urgence Garde d'Enfants » ;
- 2- une subvention de 1 000 € à l'association « Prémas Breizh ».